

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant:

Postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à la réalisation d'installations solaires-thermiques sur les bâtiments publics

La moitié de la commission, minorisée en vote final par la voix prépondérante de la présidente lors de la séance du 12 mars 2010 à Lausanne, est composée de Mme Christa Calpini et de MM. Claude-Eric Dufour, Michel Desmeules, François Brélaz et Rémy Pache.

Le postulat en bref

Partant du constat que les collectivités publiques sont propriétaires de nombreux bâtiments et installations, le postulant propose d'évaluer, le cas échéant d'exploiter, le potentiel d'économie d'utilisation d'énergies fossiles en recourant à des installations solaires thermiques pour les besoins desdits bâtiments. Parallèlement, il demande la mise en place d'un programme d'encouragement et d'aide aux communes pour la réalisation d'installations de ce type.

Argumentation de la minorité

Après avoir entendu le postulant développer ses arguments et suite aux explications et informations reçues de la part de M. le conseiller d'Etat Marthaler et de M. Yves Roulet, chef de la section énergie, environnement et infrastructures du SIPAL, la minorité de la commission estime que ce postulat aurait eu du sens il y a quelques années, mais plus aujourd'hui.

En effet, depuis 2002 le groupe Energie, qui réunit les services constructeurs de l'Etat, publie un rapport interne sur les consommations des divers bâtiments ainsi qu'un suivi des projets d'amélioration mis en œuvre. Le dernier rapport date de 2007, la sortie du prochain est prévue pour ce printemps 2010. Les lignes directrices qui animent le groupe Energie sont aujourd'hui résumées ainsi : diminution de la consommation d'énergie thermique de 10%, de l'eau de 10%, diminution de la consommation d'électricité ou au pire stabilisation, et développement des énergies renouvelables sur 10% du parc. Dans ce cadre, il est évident que la question des installations solaires thermiques a fait et fait toujours partie intégrante des travaux du groupe, anticipant de beaucoup les attentes du postulant.

Signalons encore un crédit de 400'000 francs accordé au Conseil d'Etat par la Commission des finances pour étudier un programme d'assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat géré par le SIPAL, démarche où l'utilisation de l'énergie solaire thermique est bien entendu présente.

D'autre part, en ce qui concerne un programme d'encouragement et d'aide aux communes, la minorité de la commission constate avec plaisir qu'en utilisant le moteur de recherche du site VD.CH avec les mots-clés "solaire" et "thermique", on trouve immédiatement l'information sur les concepts

énergétiques des communes avec, entre autres, l'aide proposée et 29 fiches d'action, répondant ainsi aux attentes du postulant.

Enfin, à la question de savoir en quoi ce postulat pourrait faire progresser la cause défendue, M. Marthaler indique sans ambiguïté que la réponse serait un résumé du rapport demandé et financé par le crédit de 400'000 francs cité ci-dessus.

Conclusion et recommandation de la minorité de la commission

Au vu des arguments développés ci-dessus, considérant que les principes d'économie d'énergies peuvent aussi s'appliquer aux travaux du parlement et constatant que les éléments du postulat tiennent de la demande d'informations adressée au Conseil d'Etat sur une politique active, les cinq membres de la minorité de la commission recommandent au Grand Conseil la non-prise en considération et le classement de cet objet.

Saint-Sulpice, le 14 mai 2010.

Le rapporteur :
(Signé) *Rémy Pache*